



Le 20 juillet 2018

LE POINT SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE

Nous venons de terminer deux journées entièrement consacrées à des réunions avec la médiatrice-arbitre, Maureen Flynn, et le comité de l'équité salariale de la partie patronale (17 et 18 juillet). L'avocate de la partie syndicale et celle de la partie patronale ont toutes deux participé aux réunions.

Avantages sociaux : aucun progrès à signaler

En ce qui concerne le dossier des avantages sociaux, il n'y a aucun développement. Nous sommes en désaccord sur de nombreux points. Nous attendons toujours la réponse de l'employeur à propos du moment et du mode de versement.

Valeurs de temps et méthodes de travail

À la demande de M^e Flynn, les parties ont examiné une comparaison des valeurs de temps associées au Système de mesure des itinéraires de facteur et factrice (SMIFF) et celles associées au Système de gestion des itinéraires (SGI) visant les FFRS.

De plus, la discussion a longuement porté sur les multiples différences entre la méthode de travail des factrices et facteurs et celle des FFRS. Aucune entente n'a été conclue, et les discussions vont se poursuivre à la prochaine réunion, prévue pour le 25 juillet.

De nouvelles réunions de médiation prévues en août

Les parties se sont entendues sur les dates de réunion suivantes :

- Les 7 et 8 août
- Les 13, 14 et 15 août
- Les 21, 22 et 23 août

Entre les réunions de médiation, le Comité analyse les données, définit ses positions et prépare ses présentations.

/...2



Dossiers toujours en suspens

Voici les dossiers qui ne sont toujours pas réglés :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Valeurs de temps et possibilité d'ouvrir droit à pension des ERMP et des changements de serrures• Rétroactivité de l'assurance-vie et de la prestation de décès• Congé de préretraite• Rémunération visant les envois sans adresse et temps de préparation• Indemnité de déplacement• Avantages sociaux à la retraite• Échéancier et distribution des sommes dues | <ul style="list-style-type: none">• Indemnité de repos• Transition du programme d'invalidité prolongée au régime d'assurance-invalidité• Congé annuel• Indemnité de gants• Écart salarial• Employées et employés de relève permanents |
|---|--|

Entente ou arbitrage

Le Syndicat a la ferme intention de conclure une entente qui reconnaît intégralement le droit des FFRS à l'équité salariale. Il fera tous les efforts nécessaires pour y parvenir. Si aucune entente n'est conclue d'ici le 30 août, les dossiers non réglés seront confiés à l'arbitrage, conformément à la décision arbitrale de M^e Flynn.

Solidarité,

Membres du Comité de l'équité salariale,



Nancy Beauchamp



Barb McMillan



Cathy Kennedy

